



**MAIRIE de PLESDER**  
**2, Place de l'Erable**  
**35720 PLESDER**

Affiché en Mairie le 25/01/2021

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 19 Janvier 2021

*Seuls des extraits des délibérations sont affichés.  
Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.*

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le quatorze janvier, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. COQUIO Patrick, Mme CLOSSAIS Soazig, M. AUBERT Philippe, M. THIBAUT Patrick, Mme GADENNE Nathalie, M. HERVÉ Sandy, Mme PINARD GONY Axelle, Mme BOISSEL Edith, M. PINSEMBERT Jean, Mme BONENFANT Nathalie

**Procurations:**

Mme BRYON Jocelyne a donné pouvoir à Mme BONENFANT Nathalie

**Absents** : M. SIMÉON Franck, M. DELAROCHEAULION Franck

M. AUBERT Philippe a été élu **SECRETARE**

### **Délibérations prises par le conseil**

#### **N°1/2021**

#### **Renouvellement de la convention avec le CCAS de Mesnil Roc'h pour le portage de repas à domicile**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le renouvellement de la convention à compter du 1er janvier 2021
- **FIXE** la participation de la commune de PLESDER à 1,80€ par repas facturé aux résidents de Plesder
- **AUTORISE** Mme le Maire à refacturer les charges aux bénéficiaires

Adopté à l'unanimité.

#### **N°2/2021**

#### **Autorisation au comptable public d'utiliser le compte 1068 pour solder le compte 165 comportant un solde débiteur**

Considérant que le compte 165 de la commune de Plesder présente au 31/12/2020 un solde débiteur de 158.10 €. Considérant que ceci provient d'un double mandatement effectué en 1997 et dû au remboursement d'une caution d'un montant de 158.10 € (les mandats 182 et 379 émis au compte 165 en contrepartie du titre 46 émis au compte 758 étaient du même montant). La personne n'a pas été remboursée 2 fois.

Considérant que pour rectifier ce solde anormalement débiteur, il faut prendre une délibération sur l'exercice,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le comptable public à utiliser le compte 1068 afin de solder le compte 165 comportant un solde débiteur

Adopté à l'unanimité.

**N°3/2021**  
**Renouvellement du bail de la boulangerie**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le renouvellement du bail de la boulangerie à compter du 01/12/2020 pour une durée de 9 ans
- **CHARGE** Maître Alain CLOSSAIS de rédiger l'acte, étant précisé que les frais de notaire sont à la charge du locataire
- **PRECISE** que la commune exige qu'en cas de cession, un nouveau nantissement soit pris sur le fonds de commerce
- **DEMANDE** à Maître Alain CLOSSAIS d'établir un état des lieux annexé au renouvellement du bail

Mme CLOSSAIS ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

**N°4/2021**  
**Problématiques au niveau de l'Impasse du fournil**

Considérant que cette impasse est composée de propriétés privées,  
Considérant toutefois que la route est goudronnée et qu'elle possède l'éclairage public,  
Il convient de faire le point sur les titres de propriété afin de clarifier les responsabilités de chacun en cas d'accident,  
A cet effet, Mme le Maire propose de missionner Maître Alain CLOSSAIS pour faire des recherches.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à mandater Maître Alain CLOSSAIS pour effectuer des recherches sur les titres de propriétés des riverains de l'Impasse de Fournil à Plesder

Mme CLOSSAIS ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

**N°5/2021**  
**Demande de subvention au titre des amendes de police (dotation 2020 - programme 2021)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de la rue Félicité de Lamennais

Adopté à l'unanimité.